



## **RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION ADJM**

1. L'association " pour le Droit et Justice pour le MAROC" est une association "loi" 1901 (à but non lucratif) régie par les lois Françaises.
2. L'association ne traite uniquement que des problèmes de spoliations sur le territoire MAROCAIN.
3. L'association n'a actuellement aucune structure ou représentants officiels au MAROC.
4. L'association n'impose jamais ses conseillers ou ses avocats à ses adhérents (libre choix absolu).

## **CONDITIONS ET PRÉALABLES**

- L'adhésion à l'association et le règlement de la cotisation sont un préalable obligatoire à toute étude de dossier.
- La relation avec les avocats partenaires est contractuelle avec leurs client l'association n'a aucune prérogative ou autre droit de regard sur cette relation
- Les frais d'avocats sont à la charge de l'adhérent, ils sont calculés selon la norme en vigueur dans la profession, et conformes au degrés de complexité du/des dossier(s) soumis
- Les frais subsidiaires (déplacements, traductions, frais d'huissier, avances de frais de gestion, frais administratifs etc..) sont en sus et soumis à facturation

**L'association se réserve le droit d'admission et/ou exclusion sans préavis de toute personne qui :**

- Ne respecterait pas les conventions établies.
- Ne respecterait pas les institutions MAROCAINES, FRANÇAISES, les règles élémentaires de droit et de respect des usages
- Tiendrait des propos diffamatoires à son endroit, ou propos impliquant directement l'association ou ses dirigeants, ses partenaires, ses conseillers juridiques
- Communiquerait en son nom sans habilitation
- Se réclamerait membre de l'association sans s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Aurait tout type de comportement jugé inadéquat, par l'utilisation directe ou indirecte de ses moyens à des fins mercantiles, financières ou personnelles.

**Rappels importants :**

**Les attributions de l'association sont :**

- Le conseil.
- Le soutien.
- La communication et l'information
- L'association n'a pas vocation à intervenir dans le processus judiciaire et aucun pouvoir en la matière

**Nom :**

**Prénom :**

Atteste avoir pris connaissance et compris le règlement interne de l'ADJM et en accepter les conditions.

**Signature de l'adhérent**



cliquer pour imprimer